



Description de l'offre : Intégration Cisco Webex Video à Microsoft Teams

La présente description de l'offre (**Description de l'offre**) décrit l'intégration de Cisco Webex Video à Microsoft Teams (le **Service en nuage**). Votre abonnement est géré conformément à la présente description de l'offre et au contrat de licence d'utilisateur final Cisco qui se trouve au www.cisco.com/go/eula [ou aux conditions pertinentes qui vous relient à Cisco] (le « **Contrat** »). Les termes commençant par une majuscule utilisés dans la présente Description de l'offre qui ne sont pas autrement définis aux présentes ont le sens qui leur est donné dans le Contrat.

1. Description

Le Service en nuage Vous permet de connecter Vos points d'accès vidéo (y compris les points d'accès Cisco Webex Rooms et les points d'accès SIP tiers) aux réunions Microsoft Teams à l'aide de Cloud Video Interop (CVI) de Microsoft. En conséquence, Microsoft, et non Cisco, organise de telles réunions et est responsable de toutes les exigences réglementaires en matière de télécommunications dans les juridictions dans lesquelles elle prend en charge les réunions.

Le Service en nuage est disponible selon les modèles de licence suivants : i) le Terminal actif (Vous êtes tenu de payer à l'aide du Terminal actif) ou ii) tous les Terminaux du client (Vous êtes tenu de payer pour tous les Terminaux du client).

2. Conditions du modèle de licence du Terminal actif

- 2.1. Votre obligation de paiement et Vos droits d'utilisation du Service en nuage sont basés sur le nombre de Points d'accès actifs que Vous achetez et le nombre de Points d'accès actifs que Vous utilisez réellement pour accéder au Service en nuage. Un **Point d'accès actif** est un point d'accès vidéo admissible qui accède au Service en nuage pour se joindre à Vos réunions Microsoft Teams par l'entremise de CVI plus d'une fois dans une période de 30 jours consécutifs pendant votre Période d'utilisation. Les points d'accès vidéo admissibles comprennent les points d'accès Cisco Webex Rooms et les points d'accès Cisco non SIP, ainsi que tout point d'accès qui peut se joindre à votre déploiement CVI à l'extérieur de Votre organisation.
- 2.2. Votre obligation de paiement est basée sur une quantité minimale de Points d'accès actifs qui peut augmenter pendant la durée d'utilisation à mesure que Votre utilisation du Service en nuage augmente. Votre obligation initiale totale en rapport avec le Service est déterminée par le nombre de Points d'accès actifs que Vous avez inclus dans Votre commande initiale.
- 2.3. À compter de la date de livraison, Cisco mesurera Votre utilisation en calculant le nombre de Points d'accès actifs dans Votre organisation qui accèdent au Service en nuage. Cisco autorise le dépassement à concurrence de 10 % du nombre de Points d'accès actifs de votre commande initiale. Vous ne serez pas facturé pour un tel dépassement, sauf s'il dépasse de 10 % en moyenne le nombre de Points d'accès actifs dans Votre commande initiale, par période de 30 jours consécutifs, dans une période de 90 jours donnée, auquel cas Vous pouvez devoir des frais supplémentaires à compter de cette occurrence pour un tel dépassement selon votre utilisation excédentaire réelle en surplus du dépassement accepté, et Cisco peut augmenter le nombre de Points d'accès actifs dans votre abonnement en conséquence, à partir de la prochaine période de 90 jours et pour le reste de la Durée d'utilisation. Les exemples suivants illustrent la provision pour dépassement :

o Exemple 1.

Hypothèse : Un client commande 100 licences de Points d'accès actifs pour 100 Points d'accès actifs. Pendant une période donnée de 90 jours, le client utilise 106 Points d'accès actifs au cours de la première période de 30 jours consécutifs, 108 Points d'accès actifs au cours de la deuxième période de 30 jours

consécutifs et 110 Points d'accès actifs au cours de la troisième période de 30 jours consécutifs. **Résultat** : Étant donné que le dépassement moyen au cours de chaque période de 30 jours consécutifs est de 108 Points d'accès actifs, soit moins de 10 % du nombre de Points d'accès actifs sur la commande du client, aucuns frais de licence supplémentaires ne seront facturés au client.

o Exemple 2.

Hypothèse : Un client commande 100 licences de Points d'accès actifs pour 100 Points d'accès actifs. Pendant une période donnée de 90 jours, le client utilise 100 Points d'accès actifs pendant la première période de 30 jours consécutifs, 125 Points d'accès actifs pendant la deuxième période de 30 jours consécutifs et 150 Points d'accès actifs pendant la troisième période de 30 jours consécutifs.

Résultat : Étant donné que le dépassement moyen au cours de chaque période de 30 jours consécutifs équivaut à 125 Points d'accès actifs, ce qui correspond à un dépassement de plus de 10 % du nombre de Points d'accès actifs sur la commande du client, Cisco peut augmenter le nombre de Points d'accès actifs dans l'abonnement du client à 125 Points d'accès actifs, et la source approuvée peut facturer au client 125 licences de Point d'accès actifs à compter de la prochaine période de 90 jours et pour la durée restante de la Durée d'utilisation prévue au Contrat pour ce client.

- 2.4. Les terminaux ne sont considérés comme des Terminaux actifs que si Vous participez à des réunions Microsoft Teams par l'entremise de CVI plus d'une fois au cours d'une période de 30 jours consécutifs (permettant ainsi aux invités occasionnels de se joindre aux réunions d'un client).

3. Toutes les Conditions du modèle de licence des Terminaux du client

- 3.1. Votre obligation de paiement et vos Droits d'utilisation du Service en nuage sont basés sur le nombre total de Terminaux client compris dans Vos entreprises. Un « **Terminal client** » est un terminal vidéo admissible qui est opéré et détenu par Vous ou Votre société affiliée, où « détenu » indique qu'il peut être soumis à un contrat de location, de financement ou d'externalisation entre Vous (ou Votre société affiliée) et un tiers. Les terminaux vidéo admissibles comprennent les terminaux Cisco et les terminaux SIP ne provenant pas de Cisco qui peuvent accéder au Service en nuage. Pour faciliter la compréhension, un terminal qui rejoint Votre déploiement CVI à l'extérieur de Votre entreprise en tant que terminal invité ne constitue pas un « Terminal client ».
- 3.2. Votre paiement est basé sur le nombre de Terminaux clients compris dans Votre abonnement. Votre Droit initial en rapport avec le Service est déterminé par le nombre de Terminaux client que Vous avez inclus dans Votre commande initiale. Si Vous déployez des Terminaux client supplémentaires pendant la Durée d'utilisation, dans les soixante (60) jours suivant ce déploiement, Vous acceptez d'augmenter le nombre de Terminaux client de Votre abonnement pour qu'il corresponde au nombre total de Terminaux client que Vous avez déployés. Cisco peut également augmenter le nombre de Terminaux clients de Votre abonnement, conformément à la section 3.3 ci-dessous.
- 3.3. À chaque anniversaire de douze (12) mois de la Date de livraison, Votre nombre actuel de Terminaux client sera déterminé par Cisco, à sa discrétion raisonnable, en fonction des rapports d'utilisation disponibles indiquant le nombre de Terminaux client pour les trois mois précédents (p. ex., le nombre de Terminaux client uniques qui sont enregistrés ou qui accèdent au Service en nuage). Dans l'éventualité où le nombre actuel de Vos Terminaux client dépasse le nombre de Terminaux client compris dans Votre abonnement, en cours d'utilisation à l'anniversaire de douze (12) mois, Votre abonnement sera augmenté pour tenir compte du nombre de Terminaux client dépassant le nombre compris dans Votre abonnement à ce moment-là.

4. Conditions générales supplémentaires

4.1. Terme

La Date de début est établie à la première des dates suivantes : a) trente (30) jours après la date à laquelle Cisco Vous informe qu'une partie du Service en nuage est prête à être mise en Service ou b) la date à laquelle une partie du Service en nuage a été mise en Service, et le Service en nuage est fourni en continu pour la Durée d'utilisation.

4.2. Conditions et restrictions propres à des zones géographiques

Conformément aux lois et règlements sur les télécommunications mondiales, le Service en nuage est actuellement offert dans les pays où il est possible de bénéficier d'un Abonnement payant à Cisco Webex Meetings. Ces pays sont énumérés [ici](#). Si les Services en nuage ne sont pas offerts dans un pays, l'achat sera restreint.

5. Protection des données

La [Fiche technique sur la confidentialité](#) applicable précise les Données personnelles que Cisco recueille et traite dans le cadre de la prestation du Service en nuage. Pour de plus amples renseignements concernant la façon dont Cisco traite, utilise et protège toutes les catégories de données, consultez le [Centre de sécurité et de confiance de Cisco](#).

6. Assistance

Le Service en nuage est offert avec une assistance téléphonique et en ligne de base. Le service d'assistance sera fourni par Cisco, avec possibilité d'escalade à Microsoft s'il est déterminé que le problème relève de Microsoft. Lorsque Cisco est responsable de l'assistance, Cisco réponds à Vos demandes comme convenu dans le tableau et peut Vous demander des renseignements supplémentaires pour résoudre les problèmes liés au service. Vous acceptez de fournir les renseignements demandés et comprenez qu'en retardant La fourniture des informations à Cisco peut retarder la résolution et le temps de réponse.

L'assistance en ligne permet un accès aux services d'assistance et de dépannage grâce à des outils en ligne, à la messagerie électronique et à l'ouverture de dossier en ligne uniquement. Aucun soutien téléphonique n'est offert. Les directives en matière de gravité et de signalisation progressive ne s'appliquent pas. Cisco répondra aux demandes d'assistance soumises au plus tard le jour ouvrable suivant, pendant les heures de travail normales.

L'assistance téléphonique permet un accès 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 au Centre d'assistance technique (TAC) de Cisco pour recevoir de l'assistance par téléphone ou l'ouverture de dossier en ligne et l'utilisation d'outils en ligne pour l'assistance relative à l'utilisation ou au dépannage. Cisco répondra dans un délai d'une (1) heure aux appels de gravité 1 et 2 reçus. Pour les appels de Gravité 3 et 4 reçus, Cisco répondra au plus tard le jour ouvrable suivant.

Vous aurez également accès au site Cisco.com, qui fournit des informations générales et techniques utiles à propos des produits Cisco, ainsi qu'à la base de connaissances en ligne et aux forums de Cisco. Notez que des restrictions d'accès déterminées par Cisco peuvent s'appliquer occasionnellement.

Le tableau ci-dessous décrit les objectifs de réponse de Cisco en fonction de la gravité des cas. Cisco peut ajuster la gravité des cas pour s'aligner avec les définitions de gravité ci-dessous.

Services d'assistance	Couverture de l'assistance technique	Objectif de temps de réponse aux demandes de Gravité 1 ou 2.	Objectif de temps de réponse aux demandes de Gravité 3 ou 4.
De base avec l'Assistance téléphonique	En tout temps par téléphone et par Internet	Réponse en une heure	Réponse durant le Jour ouvrable suivant
Version de base avec assistance en ligne	Web	Réponse aux demandes le jour ouvrable suivant Heures de travail normales	

Les définitions suivantes s'appliquent à cette section 5 :

Le Temps de réponse représente le délai entre le moment où la demande est soumise dans le système de gestion des demandes et celui où l'ingénieur spécialiste en assistance communique avec Vous.

Le niveau de Gravité 1 indique que le Service en nuage n'est pas disponible, ne fonctionne plus ou a une incidence critique ou importante sur vos tâches opérationnelles. Vous et Cisco mobiliserez des ressources à temps plein pour résoudre la situation.

Le niveau de Gravité 2 indique que le fonctionnement du Service en nuage est défaillant ou des aspects importants de Vos tâches opérationnelles sont touchés par une performance logicielle inacceptable. Vous et Cisco mobiliserez des ressources à plein temps pendant les Heures de travail normales pour résoudre la situation.

Le niveau de Gravité 3 indique que le fonctionnement du Service en nuage est réduit, bien que la plupart des opérations commerciales restent fonctionnelles. Vous et Cisco êtes prêts à mobiliser des ressources pendant les Heures de travail normales pour résoudre la situation.

Le Niveau de gravité 4 indique qu'il y a un problème mineur intermittent de fonctionnalité ou de rendement, ou de l'information sur le Service en nuage est requise. Il y a peu ou pas d'incidence sur Vos opérations commerciales. Vous et Cisco êtes tous deux disposés à mobiliser des ressources pendant les Heures de travail normales afin de fournir de l'information ou de l'assistance.

Un Jour ouvrable est un jour de travail ouvré généralement accepté pour le travail hebdomadaire au sein de la région concernée où l'assistance est offerte, hormis les jours fériés observés par Cisco.

L'Heure locale est l'heure de l'Europe centrale pour l'assistance offerte en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique; elle est l'heure normale de l'Est australienne pour l'assistance offerte en Australie; elle est l'heure normale du Japon pour l'assistance offerte au Japon; et elle est l'heure normale du Pacifique pour l'assistance offerte dans tous les autres pays.

Les Heures de travail normales sont de 8 h à 17 h, Heure locale (par rapport à l'emplacement du Cisco TAC), les jours ouvrables.